



Paris, le 29 août 2019

Objet

Liminaire CFDT - CAPN de titularisation des inspecteurs stagiaires

Monsieur le Président,

Alors que le vote de la loi de réforme de la Fonction publique, sans réelle concertation constructive, met à mal le statut des fonctionnaires, la DGFIP s'engage à nouveau dans une réorganisation de son réseau qui poursuit la déconstruction de notre administration après sa fusion.

Sous couvert de points de contact plus nombreux, le ministère tente de vendre aux collectivités locales un service public de plus grande proximité.

Mais chat échaudé craint l'eau froide ! Alors que rien ne précise clairement comment ce nouveau réseau va s'organiser dans le temps et comment il sera financé, certaines collectivités locales comprennent que pour être pérenne le financement leur incombera in fine.

Les usagers et les élus des territoires ruraux et périurbains s'alarment de la fracture croissante entre les métropoles et le reste du territoire. Aussi, nul ne s'étonnera de voir des collectivités locales, départementales ou régionales voter des motions s'opposant à la fermeture des services de la DGFIP.

Habitué des annonces estivales, Gérald DARMANIN veut croire à sa parade en donnant une nouvelle carotte aux buralistes. À l'aune de la modernité décrétée, et forte de ses convictions répétées à l'envi, la DGFIP abandonne les espèces, dorénavant honnies, aux buralistes.

Sommé de débarrasser les centres des Finances publiques, le contribuable ira se faire voir dans les civettes pour acquitter ses impôts et autres menus droits, titres et amendes. Bonne mère, l'État devrait apporter son concours à la sécurisation des locaux des débitants, des frais parfois refusés aux sites de la DGFIP.

Mais voir le ministre plaider en faveur du réseau étendu des buralistes comparé à celui de la DGFIP est assez fumeux ! Si le maillage de la DGFIP s'est effectivement distendu, c'est après des années de consciencieux détricotage. Alors que l'État confère aux buralistes des monopoles – jeux et tabac –, des licences et divers moyens de subsistances pour maintenir des points de rencontre dans nos territoires, comment admettre que cette logique ne prévale plus dès lors qu'il s'agit de services publics pérennes ?

À cette réorganisation subie, s'est ajoutée, toujours pendant l'été, la création de secrétariats généraux communs (SGC). La DGFIP abandonne ainsi, sous couvert de mutualisation, une partie de ses prérogatives dans la gestion des moyens alloués à



l'exercice de ses missions. D'ailleurs, la circulaire du 2 août 2019 ne s'en cache pas quand il y est dit que les secrétariats généraux communs « faciliter[ont] la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ».

Enfin, pour parachever les annonces estivales, tomba le marronnier des suppressions d'emplois dans la fonction publique pour 2020 dont l'essentiel des 2 000 postes est, comme toujours, promis à Bercy.

Les agents de la DGFIP accompagnent, depuis plus de 10 ans et avec une grande conscience professionnelle, les réformes décidées pour eux. Mais à quel prix ? Une augmentation de la souffrance au travail, un rythme de changement trop rapide accentué par une absence de visibilité des orientations, un sentiment de non reconnaissance de leur travail largement illustré par les résultats du dernier observatoire interne paru en avril 2019. S'y ajoute le profond sentiment de défiance à l'endroit des personnels que la mise en place de la loi ESSOC accroît et une politique des indicateurs parfois erratiques.

Est-ce cette DGFIP que vont intégrer les 844 inspecteurs stagiaires ayant validé leur scolarité ?

Pour en venir aux travaux de cette CAP, et avant toutes choses, les élus **CFDT Finances publiques** félicitent les stagiaires ayant validé leur scolarité, scolarité marquée par une formation très dense.

Les stagiaires ont souvent regretté le rythme très soutenu de la formation. Les stagiaires ont subi la réduction de la durée globale de la scolarité, qui pour mémoire est passée de 18 à 12 mois.

Les élus **CFDT Finances publiques** espèrent que les ajustements à venir, notamment la réduction de la durée de la formation socle par rapport à celle de la formation fonctionnelle, apportent de réels changements, notamment en matière de temps dédié au soutien des stagiaires en difficulté.

Les élus **CFDT Finances publiques** s'inquiètent des conditions de travail des chargés d'enseignement, dans un contexte de réécriture complète de la formation des agents C pour mai 2020 conjugué à de grosses promotions. La **CFDT** considère que le nombre de chargés d'enseignement reste insuffisant pour absorber cette charge de travail. La recrudescence des arrêts de travail des chargés d'enseignement en 2019 illustre malheureusement cette situation. La **CFDT** sera particulièrement vigilante à son évolution.

S'agissant de la formation qui vient de s'achever, la **CFDT** n'est pas dupe sur la diminution de la qualité globale de la formation. L'analyse des taux de satisfaction est faussé par l'intégration de la mention « passable » dans la proportion des stagiaires satisfaits de leur scolarité. Par ailleurs, quel crédit accordé aux réponses nominatives apportées aux questionnaires quand on sait que les stagiaires sont soumis à un stage probatoire ?

Les élus **CFDT Finances publiques** remercient les collègues du bureau RH-2C pour leur disponibilité dans le cadre des travaux de cette CAP.

Les Élus A **CFDT Finances publiques**

Karine ROUSSEAU
David BRAASCH